



TOITURES

COLLE SYNTHÉTIQUE À FROID POUR ISOLANT

ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION, SOPREMA EASYFOAM PU

Valable du 18/11/2025 au 17/11/2030

Titulaire d'agrément :

Tremco CPG Belgium N.V.
Henri Dunantstraat 11B
BE-8700 Tielt
Tél. : +32 3 664 63 84
Fax : +32 3 664 86 76
Site Web : www.cpg-europe.com
E-mail : info-BE@cpg-europe.com



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Rue des Colonies 56 boîte 10 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification



BCCA

Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccabe - www.bcca.be



AVANT-PROPOS

Ce document concerne une actualisation du texte d'agrément ATG 3074 de 15/05/2017 au 14/05/2022. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente

- Modification du nom de produit en SOPREMA EASY FOAM PU ;
- Modifications rédactionnelles (NIT 280, Buildwise) ;
- Quantité de colle spécifiée au point 4.3 (nombre de cordons nécessaires).

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



REFERENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	2022-06-30	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
NIT 280		La toiture plate : Composition – Matériaux – Réalisation – Entretien (Buildwise)
Guide pour l'Agrément ATG	2020	Colles Synthétiques – Isolant Pour Toitures Plates (UBAtc)
Feuillet d'information UBAtc n°2012/02	2012	L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 (UBAtc)
Les directives d'application du Titulaire d'agrément		

1 Description

Cet agrément porte sur un système de pose en adhérence partielle de panneaux d'isolant pour toiture plate à l'aide d'une colle synthétique à froid sur des supports compatibles.

Les supports et isolants utilisables dans le cadre du présent Agrément Technique sont mentionnés dans le Tableau 2 et Tableau 3 respectivement.

Le système de pose se compose de bas en haut d'un support (éventuellement recouvert d'un pare-vapeur) sur lequel est appliquée une colle synthétique à froid ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION ou SOPREMA EASYFOAM PU, puis un isolant sous certification ATG.

2 Matériaux

2.1 Colle synthétique à froid

Les colles synthétiques à froid ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION et SOPREMA EASYFOAM PU sont des colles monocomposant à base de résine polyuréthane.

Les caractéristiques des colles synthétiques à froid ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION et SOPREMA EASYFOAM PU sont données dans le Tableau 1.

Tableau 1 – Caractéristiques d'identification et prestations

Caractéristique d'identification	ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION	SOPREMA EASYFOAM PU
Masse volumique [kg/m ³] ± 20 %	20	
Teneur en cendre [%]	± 5 %	5,0
Spectre IR		
Initial	(1)	
Après 24 heures	(1)	
Prestation		
Consommation [m de cordon/cartouche]	Env. 46 ⁽²⁾ / 55 ⁽³⁾	
Température d'application [°C]	+5 à +35	
Durée de conservation [mois]	12 (à une température ambiante de +10 °C à +30 °C)	

(1) : Détenue par l'organisme de certification
(2) : Cartouche de 750 ml
(3) : Cartouche de 880 ml

2.2 Pare-vapeur

Le choix, l'utilisation et la mise en œuvre des pare-vapeur se réfèrent au paragraphe 6 de la NIT 280.

Les pare-vapeur font partie du système décrit, mais ne font pas partie du présent agrément et ne sont pas soumis à la certification.

Une attention particulière sera néanmoins portée à la compatibilité des supports avec la colle synthétique à froid utilisée.

2.3 Isolation thermique

L'isolant thermique doit faire l'objet d'un Agrément Technique (ATG) avec certification pour l'application en toiture dans lequel l'application collée est spécifiquement autorisée et le nom des colles ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION et SOPREMA EASYFOAM PU mentionné dans les composants auxiliaires.

Les caractéristiques minimales de l'isolant utilisé dans la réalisation de toiture chaude sont reprises dans le Tableau 2.

Tableau 2 – Caractéristiques des isolants (toiture chaude)

Type ⁽¹⁾	Résistance à la délamination (NBN EN 1607) (kPa)	Revêtement (face inférieure)
PU	≥ 80	Parement de type : – Voile de verre bitumé – Voile de verre minéralisé – Complexé aluminium multicouche
EPS	≥ 80	Nu

(1) : Les dimensions maximales autorisées pour l'application collée des panneaux d'isolant sont vérifiées dans l'ATG de l'isolant.

3 Fabrication et commercialisation

Les colles synthétiques à froid ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION et SOPREMA EASYFOAM PU sont fabriquées dans l'usine de Tremco CPG Netherlands B.V. à Arkel (NL).

Les colles synthétiques à froid sont conditionnées en cartouche de 750 ml ou 880 ml.

Marquage : les cartouches sont pourvues d'un marquage reprenant le nom du produit, le Titulaire d'agrément, le logo de la marque ATG et le numéro d'ATG.

Le code de production est imprimé sur les cartouches.

La firme Tremco CPG Belgium N.V. assure la commercialisation de la colle synthétique à froid ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION.

La firme Soprema NV assure la commercialisation de la colle synthétique à froid SOPREMA EASYFOAM PU.

4 Mise en œuvre

4.1 Spécifications du support

Les types de supports repris dans le Tableau 3 sont admis dans le cadre de la certification des colles synthétiques à froid ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION et SOPREMA EASYFOAM PU.

Tableau 3 – Supports admissibles

Support ⁽¹⁾		Utilisation de la colle ⁽²⁾
Type	Joint	ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION
		SOPREMA EASYFOAM PU
Béton ou support liés au ciment (sec)	-	X
Béton cellulaire (sec)	fermés	X
Plaque de fibro-ciment	(p.ex. au moyen d'une bande de recouvrement)	X
Multiplex ou équivalent ⁽³⁾		X
Membrane bitumineuse, pare-vapeur bitumineux (finition sablée ou talc en fac supérieure)	-	X
Pare-vapeur aluminium (finition supérieure)	-	X
Tôle d'acier profilée	-	O

(1) : Par « Support », on désigne le matériau sur lequel la colle est appliquée en contact direct.

(2) : X = autorisé / O = non démontré

(3) : Le support est de classe de risque 3, conformément à la STS 04-6.

Les supports sont fixés de manière suffisamment solide pour résister à l'action du vent.

L'emplacement et la position du pare-vapeur respectent les prescriptions de la NIT 280 (Buildwise).

4.2 Travaux préparatoires

Le support satisfait aux critères de la NIT 280.

Dans le cas de l'application de la colle sur des éléments fractionnés, les joints sont recouverts d'une bande de pontage avant l'application de la colle.

La pose et le choix de l'isolant respecte à la fois les prescriptions de l'Agrément Technique ATG de l'isolation de toiture chaude, et celles du présent Agrément Technique.

La surface du support est propre, sèche et la planéité dans les tolérances admises (cf. NIT 280). Toute partie détachée (argile, terre, laitance, ...) est éliminée. Les trous et les creux sont rebouchés soigneusement.

4.3 Pose en adhérence partielle collée

Les colles synthétiques à froid ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION et SOPREMA EASYFOAM PU sont appliquées sous forme de cordons réguliers et continus d'environ 25 à 35 mm de large (soit environ 100 g/m² de colle non expansée en cas d'application de 3 cordons/m_{largeur} ou environ 130 g/m² en cas de 4 cordons/m_{largeur}, voir tableau 4). La température d'application respecte les valeurs mentionnées dans le Tableau 1.

Lors de l'application des colles ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION et SOPREMA EASYFOAM PU, le produit a une température minimale de +10 °C.

Le nombre de cordons à appliquer dépend de la charge au vent à supporter.

Le Tableau 4 donne les valeurs de calcul à utiliser dans le cadre du présent Agrément Technique ATG.

L'isolant est ensuite appliqué en le compressant légèrement sur les cordons de colle synthétique endéans les 5 minutes de l'application de ceux-ci.

Une période de 30 minutes est ensuite respectée avant de circuler sur les panneaux d'isolant, ceci afin d'éviter la rupture des cordons de colle que pourraient engendrer les mouvements de glissement générés par la circulation piétonne.

L'adhérence finale est atteinte après environ 3 heures.

4.4 Stockage et préparation du chantier

Cf. NIT 280 et le Tableau 1.

4.5 Résistance au vent

La résistance au vent du système d'étanchéité est déterminée à partir de la charge au vent prévue. Cette dernière est calculée selon le Feuillet d'information de l'UBAtc n°2012/02.

Pour la résistance au vent des interfaces support - colle - isolant, les valeurs de calcul reprises dans le Tableau 4 sont utilisées.

Tableau 4 – Valeur de calcul de la résistance au vent (interface support – colle – isolant)

Support ⁽¹⁾	Isolant (finition de la face inférieure)	Valeur de calcul de la résistance au vent ⁽²⁾ [Pa]	
		Quantité de colle [cordons/m _{largeur}]	
		3	4
Béton ou support lié au ciment (sec)	PU (voile de verre bitumé)	3.000	5.000
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000	5.000
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000	5.000
	EPS (nu)	3.000	5.000
Béton cellulaire (sec)	PU (voile de verre bitumé)	3.000	5.000
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000	5.000
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000	5.000
	EPS (nu)	3.000	5.000
Plaque de fibro-ciment	PU (voile de verre bitumé)	3.000	5.000
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000	5.000
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000	5.000
	EPS (nu)	3.000	5.000
Multiplex ou équivalent ⁽³⁾	PU (voile de verre bitumé)	3.000	5.000
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000	5.000
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000	5.000
	EPS (nu)	3.000	5.000
Membrane bitumineuse, pare-vapeur bitumineux (finition sablée ou talc en face supérieure)	PU (voile de verre bitumé)	3.000	5.000
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000	5.000
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000	5.000
	EPS (nu)	3.000	5.000
Pare-vapeur aluminium (finition supérieure)	PU (voile de verre bitumé)	3.000	5.000
	PU (voile de verre minéralisé)	3.000	5.000
	PU (complexe aluminium multicouche)	3.000	5.000
	EPS (nu)	3.000	5.000

Ces valeurs de calcul ci-dessus ne concernent que le système d'étanchéité. Ces valeurs de calcul doivent être comparées aux valeurs de calcul pour l'isolant thermique des toitures (cf. l'ATG de l'isolant). La valeur de calcul la plus basse sera prise en compte.

(1) : Par « Support », on désigne le matériau sur lequel la colle est appliquée en contact direct.

(2) : Cette valeur est basée sur les résultats des essais au vent (cf. Tableau 5) et inclut un coefficient de sécurité de 1,5.

(3) : Le support est de classe de risque 3, conformément à la STS 04-6

Les valeurs obtenues tiennent compte de l'effet de la charge au vent avec une période de retour de 25 ans tel que décrit dans le Feuillet d'Information UBAtc n°2012/02 : « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 ».

Ces valeurs de calculs doivent être comparées aux valeurs de calcul pour chaque couche composant le système complet de la toiture plate (notamment en se référant aux valeurs forfaitaires de la NIT 280 et/ou aux ATG pour les composants concernés). La valeur de calcul la plus basse sera prise en compte.

D'autres mesures de précaution de pose sont à prendre en compte :

- Les effets du vent à prendre en considération doivent être calculés dans le cadre d'une étude préalable de la localisation, de la forme et des dimensions de la construction et des zones de répartition sur la surface de toiture, comme indiqué dans le Feuillet d'information UBAtc n°2012/02 ;
- Si la toiture requiert une résistance au vent supplémentaire, il convient de prévoir un lestage temporaire ou non (gravier roulé, dalles, ...) ; ou l'utilisation de fixations mécaniques des étanchéités qui permettent de reprendre l'ensemble des charges au vent.

Tableau 5 – Colles synthétiques à froid ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION et SOPREMA EASYFOAM PU

Support ⁽¹⁾ et couches sous-jacentes	Isolation		Étanchéité		Essai évalué
	Type	Fixation	Type	Fixation	
Panneau multiplex + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant	EPS (nu) ⁽²⁾	En adhérence partielle à l'aide de la colle ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION (3 cordons / m _{largeur})	Étanchéité bitumineuse bicouche	Autocollante	Résiste à 4.500 Pa Rompt à 5.000 Pa par : <ul style="list-style-type: none"> – Décollement partiel de la sous-couche d'étanchéité de la face supérieure de l'isolant, – Rupture partielle du panneau d'isolant, – Délamination partielle de la colle
		En adhérence partielle à l'aide de la colle ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION (4 cordons / m _{largeur})			Résiste à 7.500 Pa Rompt à 8.000 Pa par : <ul style="list-style-type: none"> – Décollement partiel de la sous-couche d'étanchéité de la face supérieure de l'isolant, – Rupture partielle du panneau d'isolant, – Délamination partielle de la colle, – Décollement partiel de l'isolant du pare-vapeur

(1): Par « Support », on désigne le matériau sur lequel la colle est appliquée en contact direct.

5 Performances

Les résultats des essais au vent des colles synthétiques à froid ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION et SOPREMA EASYFOAM PU ont été déterminés et sont reprises dans le Tableau 5 du § 5.1.

Les résultats des essais de résistance au pelage sur support des colles synthétiques à froid ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION et SOPREMA EASYFOAM PU ont été déterminés et sont repris dans le Tableau 6 du § 5.2.

Dans la colonne « UBAtc » sont repris les critères d'acceptation fixés par l'asbl UBAtc.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles réalisés et fait partie de la certification produit.

5.1 Résistance au vent

Les essais furent réalisés selon le Guide d'Agrément ATG – « Colles Synthétiques – Isolant Pour Toitures Plates » (UBAtc, 2020, §4.9).

5.2 Résistance à la traction

Les essais furent réalisés selon le Guide d'Agrément ATG – « Colles Synthétiques – Isolant pour toitures plates » (UBAtc, 2020, §4.8).

Tableau 6 – Colles synthétiques à froid ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION et SOPREMA EASYFOAM PU

Support	Critère UBAtc	Résultat des essais externes ⁽⁴⁾
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION + isolant PU (voile de verre bitumé) ⁽²⁾		
Après 28 jours à 80 °C	Δ ≤ 50% ⁽³⁾	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION + isolant PU (parement voile de verre minéralisé) ⁽²⁾		
Après 28 jours à 80 °C	Δ ≤ 50% ⁽³⁾	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION + isolant PU (complexe aluminium multicouche) ⁽²⁾		
Après 28 jours à 80 °C	Δ ≤ 50% ⁽³⁾	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur bitumineux autocollant + colle ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION + isolant EPS (nu) ⁽²⁾		
Après 28 jours à 80 °C	Δ ≤ 50% ⁽³⁾	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium autocollant + colle ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION + isolant PU (voile de verre bitumé) ⁽²⁾		
Après 28 jours à 80 °C	Δ ≤ 50% ⁽³⁾	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium autocollant + colle ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION + isolant PU (parement voile de verre minéralisé) ⁽²⁾		
Après 28 jours à 80 °C	Δ ≤ 50% ⁽³⁾	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium autocollant + colle ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION + isolant PU (complexe aluminium multicouche) ⁽²⁾		
Après 28 jours à 80 °C	Δ ≤ 50% ⁽³⁾	X
Bois + vernis d'adhérence + pare-vapeur aluminium autocollant + colle ILLBRUCK PU010 COLLE ISOLATION + isolant EPS (nu) ⁽²⁾		
Après 28 jours à 80 °C	Δ ≤ 50% ⁽³⁾	X

⁽¹⁾ : Ces valeurs sont les résultats des essais. Les valeurs de calcul de la résistance au vent à utiliser sont mentionnées dans le Tableau 4.

⁽²⁾ : Finition de la face inférieure de l'isolant.

⁽³⁾ : Par rapport à la mesure de résistance à la traction initiale.

⁽⁴⁾ : X = évalué et conforme au critère (dans le cas contraire la valeur d'essai est mentionnée).

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 3074 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
 - soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "Toitures", accordé le 10 août 2024. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 18 novembre 2025.



BUtgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

